

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois, le mardi 13 juin, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal : 5 juin 2023**

**Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 11- votants 19**

**Présents :** ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents :** /

**Pouvoirs de :** BERARD Maxime à MOULIN Dominique  
CERBINO-BARBEROUX Sylvie à PORTEVIN Christine  
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie  
DEJY Guillaume à DU PONTAVICE Quentin  
FEUTRIER Lucie à CHARPIOT François  
FIORONI Stéphane à BELLEVILLE Patricia  
GARCIN Aurélien à CHIAPPONI Marina  
GRANDGAUD Sélim-Thomas à LANOE Loïc

**Secrétaire de séance :** Dominique MOULIN

**OBJET : BUDGET PARTICIPATIF : CONVENTION DE PRET DE  
MATERIEL AVEC L'ASSOCIATION LES CYCLOPATHES**

N°20230613-07

*Rapporteur : Mme Le Maire*

*Annexe : Projet de Convention*

### **Synthèse et exposé des motifs**

Il est rappelé au conseil municipal que dans le cadre des budgets participatifs mis en œuvre sur la commune de Guillestre, le projet, de développer la pratique du vélo et de proposer des ateliers de réparation de vélo, soutenu par le collectif citoyen « les cyclopathes » a été retenu.

Dans ce cadre, la commune a acheté du matériel de réparation vélo qu'elle a mis à disposition des «Cyclopathes», collectif de citoyens, porteurs du projet sous l'égide de l'association Cosmos.

Le collectif s'est constitué en association et souhaite pouvoir poursuivre ces ateliers et disposer à titre gratuit du matériel appartenant à la commune afin de pouvoir les mettre à la disposition des habitants de Guillestre désireux d'utiliser ces outils afin de réparer leur vélo au sein des « ateliers vélo ».

L'objet de cette convention est de fixer les engagements respectifs des parties.

Il est proposé de valider cette convention pour la période du 01/06/2023 au 31/05/2025, reconductible une année par tacite reconduction.

**Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** la volonté de maintenir les ateliers vélo et de soutenir la dynamique associative sur la commune de Guillestre ;

**VU** le projet de convention annexé à la présente ;

**VU** l'avis du bureau municipal du 5 juin 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe à la présente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à la signature de la convention avec l'association Les Cyclopathes et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 juin 2023,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

